



Municipalité

Sainte-Brigitte-
des-Saults

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DRUMMOND

MUNICIPALITÉ SAINTE-BRIGITTE-DES-SAULTS

AVIS PUBLIC

Règlement numéro 493/2025 de la taxation 2026

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE : - Lors d'une séance ordinaire tenue le 12 janvier 2026, le Conseil municipal a procédé à l'adoption du règlement no 493/2025 pour la taxation 2026.

Ledit règlement est pour fixer les différents taux de taxes et coûts des services pour l'exercice financier 2026 et les conditions de perception.

Ce règlement entre en vigueur à la date de sa publication et toute personne intéressée à le consulter peut en prendre connaissance sur les heures d'ouverture de bureau au 319, rue Principale.

Donné à Sainte-Brigitte-des-Saults, ce 20^e jour du mois de février 2026.

Yolaine Lampron

Greffière-trésorière